

DECLARATION INITIALE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271*02
Article R512-47 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale Personne physique : Madame Monsieur

Nom	SOCIETE NORMANDE DE TRAITEMENT		
	Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique		
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (sans autre indication)	N° SIRET	81858937600016
	Pour une personne morale		
Adresse			
	N° et voie ou lieu-dit		
	928 avenue du Loiret 45162		
	Complément d'adresse		
	45160	OLIVET	
	Code postal	Commune	
	Pays, si le déclarant réside à l'étranger		Province ou région étrangère
Téléphone	+33238663444	Portable	+33612246347
	Fax	+33238665449	(facultatif)
Courriel	michel.laconte@sabbe.fr		

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom	Laconte	Prénoms	Michel
Qualité	Gérant		

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET	81858937600016		
Enseigne ou nom usuel du site	Société Normande de Traitement (SNT)		
Adresse de l'installation : <input type="checkbox"/> identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)			
Si différente :	27190		
	N° et voie ou lieu-dit		
	ZI les Pistes		
	Complément d'adresse		
	27190	NAGEL SEEZ MESNIL	
	Code postal	Commune	
Téléphone	+33238663448	Portable	+33612246347
	Fax	+33238665449	(facultatif)
Courriel			

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site...) :

Site d'activités de transformation de bois (perches - rondins) et de préservation de bois (2 autoclaves) avec une capacité de 5000 m³/an.

Traitement en classes 3 et 4 sur des perches et des avivés.

Le site est installé sur la ZI des Pistes à Nagel-Séez-Mesnil (27190)

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements :

Oui Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes :

Oui Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum,** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** :

Oui Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Commentaires (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

aucun

¹ D : Régime de déclaration. DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée : Oui Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m³ : 5000
 milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m³ :
 forage souterrain : volume maximum annuel en m³ :
 de plus de 10 mètres de profondeur
 autres, préciser :

5000

b) Rejet d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation classée : Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduaires :

Eaux usées domestiques
Eaux pluviales

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration
 milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

Fosse septique pour les eaux usées domestiques.

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m³ :

15

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Aucun

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE³ et les numéros d'îlots correspondants) :

--

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU⁴) :

--

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

--

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

--

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

--

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

--

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

--

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

--

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

Activité de transformation de bois : poussières, écorces, copeaux, sciures

--

² PAC : Politique agricole commune

³ Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

⁴ SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Convoyeur à bande associé à un hangar fermé sur 3 côtés et couvert

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

Aucun

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Conteneurs et fûts vides

Ferrailles

Produits connexes bois

Recyclage et valorisation hors-site de ces déchets

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

- Prise d'eau sur le réseau incendie public
- Autre (préciser) :

Réserve incendie collective hors-site de 800 m3 sur la ZI les Pistes

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Sur site : extincteurs et borne incendie privée

6 – DEMANDE D'AGREEMENT DE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS en application de l'article L541-22 du code de l'environnement

Il s'agit d'une installation classée de **traitement** de déchets (hors collecte⁵ des déchets) soumise à déclaration et nécessitant un **agrément** en application de l'article L541-22 du code de l'environnement (valorisation de déchets d'emballage...) : Oui Non

Oui Non

Si oui, préciser :

Commentaires (préciser notamment le ou les types d'agréments de traitement de déchets demandés) :

⁵ Rappel : Les agréments autres que ceux relatifs au traitement de déchets et nécessaires en application de l'article L541-22 (collecteurs de déchets de pneumatiques, collecteurs d'huiles usagées...) ne sont pas gérés par la présente déclaration.

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à

le 09/12/2020

Signature du déclarant